



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P139_2021

Date : 07/05/2021

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Pôle Proximité et Aménagements

Direction urbanisme et foncier

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la création de :

- 1 poste sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal de 2^{ème} classe, technicien territorial principal de 1^{ère} classe), des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise territorial, agent de maîtrise territorial principal), des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe) et des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe) à temps complet en qualité de Conseiller Technique Instruction Ouest Cotentin 4.

Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve et de la Côte des Isles

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la création de :

- 1 poste dans les cadres d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal territorial, attaché territorial hors-classe), des ingénieurs territoriaux (ingénieur territorial, ingénieur territorial principal, ingénieur territorial hors-classe) et sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet en qualité de Directeur du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve et de la Côte des Isles.

Pôle Services Techniques

Direction du Cycle de l'eau

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, adjoint technique territorial

principal de 1^{ère} classe) à temps complet en qualité d'agent d'exploitation Saint-Sauveur-le-Vicomte 3.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise territorial, agent de maîtrise territorial principal)	1	TC	ouverture	<i>Direction Urbanisme et Foncier</i> Conseiller technique instruction Ouest Cotentin 4
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe)				
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe)				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe)				
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal territorial, attaché territorial hors-classe)	1	TC	ouverture	<i>Pôle de Proximité Vallée de l'Ouve et Côte des Isles</i> Directeur du Pôle de Proximité Vallée de l'Ouve et Côte des Isles
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur territorial,	1	TC	ouverture	

ingénieur territorial principal, ingénieur territorial hors-classe)				
Grade de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	ouverture	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent d'Exploitation Saint-Sauveur 3

- **De dire** que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article 47 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1^{er}-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2021,

- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

David MARGUERITTE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	-------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

DGS d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants	A	1	1	0
DGA des services des communes de 150 000 à 400 000 habitants	A	6	3	0
Administrateur général	A	1	0	0
Administrateur hors classe	A	2	1	1
Administrateur territorial	A	3	1	0
Directeur territorial	A	1	0	0
Attaché hors classe	A	11	0	0
Attaché Principal	A	36	18	2
Attaché territorial	A	57	22	3
Secrétaire de mairie	A	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	34	18	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	35	13	0
Rédacteur territorial	B	53	17	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	55	40	3
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	52	22	6
Adjoint administratif territorial	C	90	46	4
TOTAL		437	202	21

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	B	5	2	3
Animateur principal de 2ème classe	B	3	2	1
Animateur	B	11	2	3
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	27	5	20
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	32	5	21
Adjoint d'animation territorial	C	81	20	36
TOTAL		159	36	84

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur général	A	1	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	2	1	1
Ingénieur en chef	A	3	0	0
Ingénieur hors classe	A	11	2	0
Ingénieur Principal	A	22	10	0
Ingénieur territorial	A	42	20	0
Technicien Principal 1ère classe	B	35	23	1
Technicien principal 2ème classe	B	29	11	0
Technicien territorial	B	43	14	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	251	141	16
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	188	84	55
Adjoint technique territorial	C	272	154	58
Agent de maîtrise Principal	C	57	38	1
Agent de maîtrise	C	106	58	4
TOTAL		1062	556	136

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Puéricultrice hors classe	A	3	1	0
Puéricultrice classe supérieure	A	3	1	0
Puéricultrice classe normale	A	2	1	0
Assistant socio-éducatif hors classe	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe supérieure	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe normale	A	1	0	0
Educateur de jeunes enfants cl exceptionnelle	A	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	15	10	2

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

2

Affiché le

10

SLO

ID : 050-200067205-20210507-P139_2021-AR

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	13		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	18		
ATSEM Principal de 1ère classe	C	17		
ATSEM Principal de 2ème classe	C	17	9	6
Agent social principal 1ère classe	C	2	1	1
Agent social principal 2ème classe	C	3	1	1
Agent social territorial	C	15	13	8
TOTAL		112	67	34

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	0	0
ETAPS Principal 1ère classe	B	6	5	0
ETAPS Principal 2ème classe	B	6	5	0
ETAPS	B	16	14	0
Opérateur APS qualifié	C	1	0	1
TOTAL		30	24	1

FILIERE CULTURELLE

Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Ass. d'Ens. Artist. Principal 1ère classe	B	17	10	6
Ass. d'Ens. Artist. Principal 2ème classe	B	12	8	8
Ass. d'Ens. Artistique	B	7	6	6
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1
Ass. De conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
TOTAL		43	27	21

HORS FILIERE

Animateur du patrimoine		1	1	0
CDI Droit privé		5	5	0
TOTAL		6	6	0

TOTAL GENERAL		1849	918	297
----------------------	--	-------------	------------	------------